

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

---:---:---:---:---:---:---:---

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

---:---:---:---:---:---:---:---

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 90-980 du 29 DECEMBRE 1991
MSS/DGFP/DGPE
portant intégration et nomination de Messieurs
AMBIERO (Raymond Jean Hubert) et LOBONGHI (Jean
François) dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage)

LOBONGHI

// E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/196/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/915/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 3 Mai 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
- (/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

D.G.B.

D.C.F.

1) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme de "Master of Science" en Médecine Vétérinaire, spécialité : Médecine Vétérinaire, obtenu à l'Institut Zoovétérinaire NIM Borissinko Kharkov et à l'académie Agricole de l'Ukraine (URSS), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommés au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage stagiaire, indice 710.

- AMBIERO (Raymond-Hubert) né le 15 Avril 1962 à Brazzaville;
- LOBONGUI (Jean-François) né le 4 Juillet 1961 à Boundji-Lagunes.

ARTICLE 2.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et du Développement Rural,

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 ~~JANVIER~~ ^{Décembre} 1990

Par le Premier Ministre, P.I.

Le ministre du Travail, et de la Sécurité Sociale,


Pierre MOUSSA.-

Jeanne DABENDZET.-

ANEXIATIONS :

- ~~JOR/C 1~~
- ~~DGFP/DGPE 3~~
- ~~DGFP/BST 3~~
- ~~D.G.B. 3~~
- ~~.D.C.E. 1~~
- ~~MJD/CAB 2~~
- ~~DOSSIER 6~~
- ~~INTERESSES 2~~
- ~~SGG/EC 2./-~~